

Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement

Flash Infos

n°54 - avril 2017

Contexte Fédération Production & mobilisation GLA Accompagnement & Accès aux droits



> Les Rencontres Nationales annuelles de la Fapil auront lieu les 15 et 16 juin 2017 à Lyon.

Vous recevrez le programme complet de ces deux journées de rencontre par e-mail et le retrouverez très prochainement sur <u>le site internet de la Fapil</u>



- > Les formations à venir prochainement :
- La sous-location, le 19 mai à Paris
- Santé mentale et logement, les 29 et 30 mai à Paris
- Qualité insalubre du logement (de la non-décence à l'insalubrité), les 29 et 30 juin à Paris Retrouvez l'ensemble des sessions dans le <u>catalogue de formations 2017</u>
 <u>Inscrivez-vous rapidement en nous renvoyant vos plaquettes d'inscription!</u>

Contexte

- > Lutte contre l'habitat indigne : <u>l'instruction du 15 mars 2017</u> prévoit la désignation d'un sous-préfet dédié depuis le 31 mars 2017. Il aura pour rôle de piloter le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), d'améliorer la coordination des différents services de l'Etat, d'accompagner les acteurs locaux et de développer les liens avec la justice pour instruire les situations signalées. Cette politique de lutte contre l'habitat indigne est pilotée nationalement par la DIHAL.
- > Appel à projet « Prisons Sortir de la délinquance » lancé par la Fondation de France: vous avez jusqu'au 31 mai 2017 pour y répondre. L'appel à projet repose sur trois axes: Encourager le maintien des liens entre les personnes détenues et leurs proches; soutenir et accompagner l'insertion des mesures et sanctions alternatives; préparer et accompagner la sortie des personnes détenues. Les associations et structures

souhaitant répondre à cet appel à projet doivent justifier d'une expérience de deux ans auprès de ce public et proposer un accompagnement global des personnes détenues.

> Appel à projet 2017 du Fonds de dotation Qualitel : vous n'avez plus que quelque mois pour y répondre, avant le 31 août 2017. Ce fonds soutient des projets portés par des organismes œuvrant pour le logement des plus défavorisés, notamment par des actions autour de l'usage du logement, de lutte contre la précarité énergétique, de prévention des risques liés à l'habitat et d'amélioration du cadre de vie. En 2017 les projets numériques (plateformes, applications web/mobile et logiciels) sur une des thématiques précitées pourront également être éligibles. Les organismes candidats doivent être habilités à émettre un reçu fiscal (article 200 et 238bis du CGI). Pour 2017, le fonds dispose de 120 000 euros. A titre indicatif, en moyenne 10 à 12 projets sont retenus chaque année.



> Le Collectif des Associations Unies, auquel participe la Fapil, a organisé le 16 mars une conférence de presse sur le canal Saint-Martin afin d'interpeller les candidats à la présidentielle sur la situation des mallogées. Cinq propositions phares ont été mises en avant à cette occasion:

l'inconditionnalité de l'accueil, un moratoire sur les expulsions locatives sans relogement, l'accès au logement via une garantie universelle, des objectifs de construction de logements sociaux ambitieux et une proposition d'accompagnement pour toute personne qui en fait la demande.

> « L'accès au logement des ménages à bas revenus en Îlede-France » : une matinée d'échanges et de débats.

Co-organisé le 28 février dernier par la Fapil, la Fondation Abbé Pierre et la Fédération des Acteurs de la Solidarité-IDF, cet évènement a réuni des responsables associatifs, des bailleurs sociaux, des élus, des Collectivités Territoriales et l'Etat. Les échanges ont notamment porté sur l'évaluation des critères de ressources dans le processus d'attribution des logements sociaux ainsi que sur la conciliation entre les objectifs de mixité sociale et la production d'offre de logements destinée aux ménages à bas revenus. Plusieurs actions d'associations ont été présentées, que ce soit en matière d'attributions, de baisse des charges ou de maintien dans le logement.

En Île-de-France, alors que 75% des demandeurs de logement social ont des ressources inférieures aux plafonds PLA-I, moins de 30% de l'offre produite l'est en PLA-I. La Fapil insiste donc sur la nécessité absolue d'une prise en compte des publics les plus modestes dans les politiques franciliennes de l'habitat et de l'hébergement pour réduire les déséquilibres territoriaux et apporter une réponse adaptée aux besoins des ménages.

Production et mobilisation des logements

> PLAi adapté: un programme 2017 en préparation. La DHUP a lancé une concertation pour l'amélioration du programme du PLAi adapté. En effet, en 2016, seuls 187 logements ont finalement été retenus. Parmi eux, 69 logements sont issus d'opérations d'organismes de la Fapil.

Pour développer le recours au PLAi adapté, la Fapil, avec les ALI et la Fondation Abbé Pierre, ont à nouveau fait des propositions d'amélioration, recensées <u>dans ce document</u>, et qui tiennent en 4 points principaux :

- une instruction déconcentrée et au fil de l'eau, de la même manière que le financement PLAi, pour éviter les délais de décision et simplifier la demande.
- une instance nationale de recours pour comprendre et résoudre les situations de dossiers refusés par l'instructeur local
- un doublement du financement PLAi adapté pour maintenir un financement global de l'Etat proche des 25% théoriques
- une ouverture aux résidences sociales de petite taille.

Le prochain conseil d'administration du FNAP, auquel siègent les ALI, aura à statuer sur le projet de cahier des charges qui lui sera présenté.

Gestion Locative Adaptée / AIVS®

- > Première Journée Stratégique des AIVS®, 30 mars 2017. La Fapil a réuni tous les Responsables des AIVS® pour une journée de travail sur le développement du réseau. De nombreux sujets clés ont pu être traités (nouveaux dispositifs fiscaux, assurances, logiciel de gestion, développement territorial, démarche ADEL...). Plusieurs actions, relevant d'axes stratégiques prioritaires, ont été identifiées et seront mises en œuvre par la suite. Un compte-rendu complet va être diffusé.
- > Logiciel. Le groupe de travail « Habitat et Humanisme / Fapil » sur le logiciel continue de dépouiller les offres faites par des prestataires en vue de choisir un nouveau logiciel de référence. Des informations vous seront données dès que ce sera possible et une journée de présentation sera bientôt organisée.
- > ADEL. Les réunions de territoires 2017 sont lancées! Après le succès de celles de 2016, des mails vous invitant à organiser vos réunions sur vos propres territoires ont été envoyés. N'hésitez pas à contacter Marianne Rousselet pour tout complément d'information ou aide: marianne@fapil-rhonealpes.org
- > **EXIM.** Suite aux modifications apportées par la loi ALUR introduisant de nouveaux diagnostics à effectuer par le bailleur au moment de la signature ou du renouvellement du bail (état des installations d'électricité et de gaz), la Fapil a négocié une nouvelle proposition tarifaire avec notre partenaire EXIM. Vous la trouverez sur le site Internet de la Fapil, <u>espace adhérent</u>, rubrique AIVS, puis « Partenaires ».
- > Mandat de gestion Fapil. Une nouvelle version du mandat de gestion Fapil ainsi qu'un modèle de bulletin d'information précontractuelle à faire signer au propriétaire en amont du mandat de gestion sont disponibles dans notre Espace adhérent (rubrique Gestion Locative Adaptée).
- > Cahier des charges AIVS®. Le cahier des charges AIVS® est en cours de modification pour mieux prendre en compte les dernières évolutions aussi bien législatives (délivrance de la carte professionnelle par les CCI, création des PDALHLPD, etc.) que partenariales (nouveaux contrats GLI) et intégrera pleinement la démarche ADEL. Il vous sera prochainement communiqué!
- > Labellisation. Une nouvelle structure a été labellisée AIVS® en février 2017 : il s'agit de Logiah 04 dans les Alpes de Haute-Provence.

Désormais, ce sont 44 AIVS® qui contribuent à mobiliser et gérer des logements à vocation sociale dans le parc privé.

Accompagnement et Accès aux droits

> Prévention des expulsions locatives : <u>l'instruction du</u> 22 mars 2017 renforce la coordination des acteurs aux différentes étapes de la procédure. Elle affirme le rôle opérationnel des chartes départementales qui devront définir les engagements de chacun des acteurs et faire émerger une culture d'action commune. Elle encourage également le développement de cellule technique opérationnelle dans les CCAPEX pour traiter des situations complexes et urgentes. L'instruction recommande par ailleurs le développement d'antenne locale en mesure de proposer un accompagnement sociojuridique des ménages en particulier au stade de l'assignation et au moment de l'audience. Enfin l'instruction rappelle les différents dispositifs d'apurement de la dette pouvant être mobiliser pour favoriser le maintien dans les lieux et encourage l'identification en-amont des solutions de relogement dans le parc public et privé.

> Le groupe « accompagnement social au logement » se décline en groupes territoriaux.

Depuis 2014, un groupe de travail composé de travailleurs sociaux et de personnes accompagnées se

réunit à Paris pour croiser leurs regards, réfléchir aux modalités d'accompagnement au logement, échanger sur leurs pratiques et imaginer des leviers d'action aux difficultés rencontrées. Afin de favoriser l'implication d'un plus grand nombre de participants et de créer une dynamique en région, le groupe « accompagnement au logement » va être décliné dans quatre régions : PACA, lle de France, Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2017, deux journées de réflexion se dérouleront en juin et octobre 2017, dans chacune des quatre régions, pour traiter la thématique de « la fin de l'accompagnement » et plus largement de la question de la temporalité dans l'accompagnement social au logement. Les travaux des groupes seront mutualisés à l'occasion de la 2ème édition de la journée « Accompagnement social au logement », le 28 novembre 2017 à Paris.

Pour participer à ces temps de réflexion, contactez <u>Claire Guinehut</u> et <u>Carole Tessier</u>, chargées de la coordination des groupes. Elles se tiennent à votre disposition pour venir présenter la démarche à vos équipes.